

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS813

AMENDEMENT

présenté par

Mme Spillebout, Mme Perrine Goulet, Mme Cestrières, M. Huyghe, Mme Ibled, Mme Le Nabour,
Mme Lemoine, Mme Martin (Gironde), Mme Miller, M. Mongardien, Mme Thevenot,
Mme Yadan, Mme Colin-Oesterlé, Mme Guillerm, M. Fait, Mme Panonacle, Mme Gervais,
M. Sorre, Mme Carteron, Mme Maud Petit, M. Midy, Mme Missoffe et M. Blanchard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--